



PROMOUVOIR LE PILOTAGE D'AVIONS
PAR DES PERSONNES ATTEINTES D'UN
HANDICAP PHYSIQUE



FONDATION „I“ COMME

I C A R E

FONDÉE EN MAI 2007
APPROUVÉE PAR ARRÊTÉ GRAND-DUCAL DU 30 NOVEMBRE 2007

**SOUTENEZ LA FONDATION ICARE AVEC UN DON
UN PARRAINNAGE DE FORMATION OU ENCORE
UN BON DE VOL CADEAU POUR VOS AMIS**

SIEGE: FONDATION ICARE - AVIA SPORT II
Parking de l'Aviation Générale L-1110 Findel
Adresse Postale: B.p. 54 - L-4701 Pétange

INFO ET CONTACT:

www.aviasport.lu

M. Jean Ries	Président	(+352) 621 146 502	galaxis@pt.lu
M. Arnold Schaack	Secrétaire	(+352) 621 161 041	arnold.schaack@pt.lu
M. Bill Erpelding	Vice-Président	(+352) 691 494 598	erdau@pt.lu

VOLER avec LX-GSL: contacter Bill Erpelding, Arnold Schaack

DONS: (fisc. déduct.) BCEE IBAN LU81 0019 2655 0018 6000 BIC BCEELULL

WEBSITES: www.aviasport.lu www.aeroclub-plweiller.fr
www.handflight.be www.rolliflieger.de



FONDATION ICARE - AEROPORT DE LUXEMBOURG
SECRETARIAT Tél: +352 621 16 10 41
www.aviasport.lu
BCEE IBAN LU81 0019 2655 0018 6000 BIC BCEELULL



Avec le soutien de l'
Œuvre Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte
Luxembourg



MEMBRE AFFILIÉ A LA FEDERATION AERONAUTIQUE LUXEMBOURGEOISE

OBJECTIFS DE LA FONDATION

- Promulguer et promouvoir le pilotage d'avions par les personnes atteintes d'un handicap et les intégrer dans les milieux de l'aéronautique.
- Permettre aux candidats d'acquérir leur licence de pilote privé pour leur épanouissement et/ou en vue d'une carrière professionnelle dans l'aviation.
- Accueillir et encourager aussi des personnes dont le degré d'infirmité ne permet pas le pilotage de s'engager dans les activités de la fondation.

La fondation se veut être interlocuteur, médiateur et entrepreneur dans ce projet défiant qu'est le pilotage d'avions par des personnes atteints d'un handicap physique.

Conseil d'administration

Jean Ries	président
Bill Erpelding	vice-président
Arnold Schaack	secrétaire
Eric Justus	trésorier
S.A.R. Le Prince Guillaume	administrateur
Michel Simonis	administrateur
Luciano Fratini	administrateur
Claude Eschette	administrateur



HISTORIQUE DE LA FONDATION

L'idée naquit en 2003, lors d'un entretien avec la Princesse Sibilla sur la formidable carrière aéronautique de son grand-père le Commandant Paul-Louis Weiller. As de la première guerre mondiale, fondateur d'Air France, industriel de renom Paul-Louis Weiller créa à Paris une fondation qui permet aux handicapés paraplégiques de piloter des aéronefs. La Princesse demanda s'il n'y avait pas moyen de créer une filiale de cette fondation à Luxembourg. L'année 2004 étant celle des handicapés, une poignée de pilotes s'engagèrent pour cette noble cause.



Malgré une grande résistance administrative le projet prit de l'élan.

- en 2006 un règlement ministériel définît les conditions de vol pour les futurs pilotes paraplégiques.
- l'an 2007 vit la naissance de la fondation et son approbation grand-ducale. Un avion spécial est acheté et les trois premiers candidats-pilotes rejoignent les rangs.
- en mai 2008 a lieu l'inauguration officielle. L'entraînement des candidats commence en saison 2008/2009.
- en 2010 les candidats paraplégiques sont placés sous la réglementation européenne JAR/EASA leur ouvrant le ciel de l'Europe.
- en 2011 la fondation est sur le point d'acquérir un hangar pour son avion.

Cette année 2011 verra aussi le premier vol solo d'un pilote paraplégique à Luxembourg. L'attribution de la première licence de pilote privé luxembourgeoise pour un pilote paraplégique est imminente.

L'AVION ET L'ECOLE DE PILOTAGE AVIASPORT II

La Fondation dispose d'un avion Morane Rallye MS 893A Commodore de 180 CV immatriculé LX-GSL équipé de commandes manuelles complémentaires, système POTTIER, pour l'entraînement et le voyage. L'appareil qui peut aussi être utilisé par tout autre pilote est géré et entretenu par la Fondation qui l'a mis à la disposition de l'école de pilotage agréée de l'association AVIA SPORT II.



Les instructeurs spécialement formés de AVIA SPORT II accompagnent les élèves-pilotes jusqu'à l'obtention de la licence de pilote privé. Le certificat médical obligatoire prévoit le cas échéant des restrictions spécifiques applicables pour un candidat-pilote. Ceci peut aller du simple port de verres correcteurs jusqu'à l'utilisation d'un avion spécial adapté aux personnes paraplégiques. La formation et la licence de pilote privé est pour le reste la même que pour tout autre pilote en Europe.

En 2005 Jacques Chirac, Président de la République Française, a signé un décret permettant aux pilotes handicapés d'aller au-delà du vol privé et d'engager une carrière aéronautique professionnelle.

ACTIVITES

La fondation assure le discours et la coopération avec les instances nationales et internationales en matière de pilotes paraplégiques. Les membres de la fondation participent aux réunions et assemblées aéronautiques, meetings aériens et aux fly-outs organisés par les aéroclubs ou la fondation elle-même. Notamment les rencontres régulières de pilotes handicapés organisées à tour de rôle sur différents aéroports européens constituent des rendez-vous de choix indispensables pour l'échange d'idées et d'expériences. Aussi n'oublions pas les événements conviviaux qui se déroulent au club-house de AVIA SPORT II où les membres de familles et amis, paraplégiques ou non sont tous les bienvenus autour d'une bonne table et d'un bon verre.

